

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 26 juin 2015
(convocation du 19 juin 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOUE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 10
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DELLU Arnaud
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène
Mme CHABBAT Chantal à M. BONNIN Jean-Jacques

Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. FRAILE MARTIN Philippe
Mme JARDINE Martine à Mme BOST Christine
M. LAMAISSON Serge à Mme KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à M. FLORIAN Nicolas
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h
Mme THIEBAULT Gladys à M. RAUTUREAU Benoit

EXCUSE :

M. COLOMBIER Jacques
LA SEANCE EST OUVERTE

Convention particulière relative à la mise en oeuvre de l'action "Accessibilité des plages soumises à la fréquentation de l'agglomération bordelaise"

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Groupement d'intérêt public (GIP) Littoral Aquitain a été créé en 2006 sous la forme d'une instance partenariale présidée par un représentant du Conseil régional, regroupant notamment l'Etat, la Région, les Départements de la Gironde, des Landes et des Pyrénées-Altantiques, ainsi que des intercommunalités des communes côtières.

Outre la mise en place d'un dispositif d'expertise, d'appui technique, d'accès de connaissances à l'ensemble de ses membres, le GIP Littoral Aquitain a pour objet d'assurer la cohérence des actions locales sur l'aménagement et la gestion des espaces littoraux et l'une de ses missions principales est la conception et la mise en œuvre du Plan de développement durable du Littoral Aquitain (PDDLA).

Ce plan a permis de décliner une stratégie régionale d'aménagement de plans plages sur le Littoral Aquitain ainsi que des guides d'actions locales. Plus précisément, les "plans plages" visent à préconiser et réaliser des actions pour favoriser l'accueil du public, la sécurité et le respect de l'environnement.

Dans ce contexte, le GIP Littoral Aquitain a mené une étude sur les "plages girondines soumises à la fréquentation de l'agglomération bordelaise", identifiant 3 sites prioritaires (Lacanau, Le Porge et le Cap Ferret) pour lesquels les enjeux d'accessibilité, stationnement sont mis en exergue.

Au regard de ce constat, le GIP Littoral Aquitain a sollicité Bordeaux Métropole afin de participer à la réflexion sur l'accessibilité aux plages girondines proches de l'agglomération bordelaise et en priorité sur les trois communes précitées.

La participation de la Métropole à cette démarche apparaît logique du point de vue des déplacements, du fait de la proximité géographique, du réseau viaire passant par le territoire métropolitain et de l'importance démographique de Bordeaux Métropole.

Ces réflexions font aussi référence au Grenelle des Mobilités avec les enjeux autour de la régulation et l'optimisation du réseau routier, le covoitage.

En effet, l'accès aux plages est un événement majeur récurrent dans la vie des girondins et des bordelais et impacte nécessairement les flux de circulation.

Dans cette perspective, un conventionnement entre le GIP Littoral Aquitain et Bordeaux Métropole est envisagé afin de mener une démarche partenariale pour la définition d'orientations et propositions d'actions.

Ainsi, il est demandé à la Métropole, son appui en ingénierie technique notamment pour la réalisation d'un état des lieux et préconisation d'actions sur la mobilité et l'organisation multimodale des déplacements sur le territoire en coordination avec les autres partenaires.

Le GIP Littoral Aquitain assurera le pilotage et la coordination du projet, la Métropole ayant un rôle d'accompagnateur au même titre que les membres du GIP Littoral Aquitain.

La convention ne prévoit aucun engagement financier de Bordeaux Métropole dans ce projet.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales définissant les compétences de la Métropole ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole a un intérêt direct dans l'élaboration de cette convention d'appui en ingénierie,

DECIDE

Article 1 : de collaborer avec le Groupement d'intérêt public Littoral Aquitain pour la réalisation d'un plan d'action visant à étudier la faisabilité des outils permettant d'améliorer les accès aux plages depuis l'agglomération bordelaise dans une réflexion commune,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'application jointe.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 JUILLET 2015

PUBLIÉ LE : 10 JUILLET 2015

M. CHRISTOPHE DUPRAT